

DÉPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT  
de ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

de ROYAN

Séance du 5 Aout 1946 194

OBJET :

CABINET du  
roch du Parc

L'an mil neuf cent quarante six, le cing du mois  
d'Aout, le Conseil Municipal de ROYAN  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Regazoni Ch. maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 31 Juillet 1946.

NOMBRE

de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

19

Etaient présents : MM. Regazoni Charles, Veyssière  
Rochedereux, Dasseux, Mme Parizet, Melie Ri-  
kosky, M. Domocq, Baudet, Fraudeau, Prugnaud  
Boulerno, Canzeau, Ollivier, Grusenmayer,  
Arriva, Bouchet, Couinil, Senelier, Conge

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Absents : MM. Simon, Julien, Chollet, Thomas  
Cousinet, Savignac, Prot

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. C O N G E, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil

accepte le supplément de 9.486 frs résultant de la  
construction aux cabinets d'aisance du marché du  
Parc, d'une fosse septique à la place d'une simple  
fosse tranche prévue dans le projet primitif.

*Aut*



C O N T R A T

ENTRÉE :

M. Charles REGAZONI, Maire de Royan, autorisé par le Conseil Municipal par délibération du 9 Juillet 1946

Et :

M. G. DULIMBERT, Entrepreneur, 26, Avenue de la Falaise à Royan-Pontailiac

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I - Monsieur DULIMBERT s'engage à construire rue Pierre Loti des cabinets publics d'aisance comportant quatre cabinets et cinq urinoirs sur fosse cimentée étanche pour le prix de 53.556 frs (CINQUANTE TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX FRs)

ARTICLE II - Les 9/10 de ce prix seront mandatés dès réception provisoire des travaux, le complément 6 mois plus tard après réception définitive des travaux.

A ROYAN, le 10 Juillet 1946

L'Entrepreneur,

*Lu et approuvé,  
G. Dulimbert*

Le Maire,



APPREUVE

*Duf*



C O N T R A T

Entre :

Monsieur REGAZONI Charles, Maire de Royan, autorisé par délibération du 7 Juin 1946, approuvée par Mr le Préfet le 25 Juin 1946

Et :

Monsieur GALICHET André, Directeur-Gérant du Bâtiment Français, 55, Bd Clémenceau à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur GALICHET André, s'engage à bâtir au Marché du Parc des cabinets d'aisance, comportant 2 cabinets, 2 urinoirs et une fosse dimentée pour la somme de 37;068 frs (trente sept mille soixante huit francs)

Monsieur GALICHET André se conformera aux indications contenues dans le devis et le plan ci-annexés.

Monsieur GALICHET recevra les 9/10 du prix convenu dès la réception provisoire des travaux et le reliquat 6 mois plus tard lorsque les travaux seront reçus définitivement.

A ROYAN, le 11 Juillet 1946

l'Entrepreneur,  
le Directeur Gérant

*Galichet*

Le Maire,



Approuvé  
La Rodelle, le 9 août 1946

*Le Préfet*

Le Secrétaire

*[Signature]*